

MAIRIE D'ARNIERES SUR ITON

Tél. : 02.32.39.95.15.

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 15 février 2021
Réuni dans la salle l'ESCALE afin de respecter les mesures sanitaires.

Présents : - MM. COMONT, DELHOMME, CHEVAUCHEE, HAUZAY, BENATTAR, DEFRANCE, BURGAN, LELIGOIS, LEROY
- MMES LASSALLE-ASTIS, SANSANO, GUEGAN, PAULARD, PARENT-TANGUY, HENNEQUEZ

Absents excusés : Mme COMBETTES pouvoir à M COMONT
Mr VALET pouvoir à Mr LELIGOIS
Mme UMMENHOVER pouvoir à Mme LASSALLE-ASTIS
Mr UMMENHOVER pouvoir à Mme PARENT-TANGUY

Secrétaire de séance : Mme SANSANO

COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 18 Janvier 2021

Les Membres du Conseil Municipal, **adoptent à l'unanimité**, le compte rendu de la séance du 18 Janvier 2021 transmis par courriel.

COMPTE ADMINISTRATIF, AFFECTATION DE RESULTAT et COMPTE DE GESTION 2020 :

Mme Parent-Tanguy présente au Conseil Municipal, le compte administratif, le compte de gestion du Trésorier et l'affectation de résultat au budget primitif 2021. Le Conseil Municipal vote à **l'unanimité** le Compte Administratif 2020, le compte de gestion et l'affectation de résultat.

Le report en fonctionnement affecté au budget primitif 2020 était de 273 115.97 €, et -5 485,76 € en investissement.

Les dépenses de fonctionnement 2020 s'élèvent à 937 446.60 € et pour les recettes à 1 076 731.00 €, donc un solde d'exécution la section de fonctionnement de 139 284.49 €

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 370 267.07 € et pour les recettes à 333 655.38 € donc un solde d'exécution de la section d'investissement de - 36 611.69 €

Les restes à réaliser sont de 98 918.57 € en dépenses d'investissement et de 91 810.12 € en recettes d'investissement.

Pour 2021, le besoin de la section d'investissement est estimé à 49 205.90 €, le report en fonctionnement est de 363 194,56 €

CREATION DE POSTES

Mr le Maire explique que plusieurs agents ont déposé un dossier de promotion interne. Le centre de gestion a validé 2 dossiers de promotion d'agent de maîtrise. Afin de nommer ces agents, la création de 2 postes d'agent de maîtrise à 35/35ème est nécessaire.

Le conseil municipal **accepte à l'unanimité** la création de ces 2 postes.

SUPPRESSION DE POSTE

Suite à la promotion de deux agents au grade d'agent de maîtrise, la suppression de leur poste est nécessaire :

- 1 poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à 35 h,
- 1 poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à 39 h.

Suite au départ en retraite d'un adjoint technique principal de 2^{ème} classe à 33 h, nous demandons la suppression de ce poste.

Le conseil municipal **accepte à l'unanimité**, la suppression de ces postes qui n'interviendront qu'après l'avis du comité technique du centre de gestion du 9 mars 2021.

SIEGE – CONVENTION TRIENNALE

Mr le Maire explique que le SIEGE dans la continuité du précédent programme triennal d'investissement des villes B 2018-2020, propose de reconduire le principe pour la période triennale 2021-2023.

Ce programme permet la programmation des travaux d'effacement coordonné des réseaux et d'éclairage public.

Le conseil municipal **autorise à l'unanimité**, M. le Maire à signer la convention triennale avec le SIEGE.

SIEGE – CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le SIEGE envisage d'entreprendre des travaux sur le réseau de distribution publique d'électricité, d'éclairage public et de télécommunications. L'effacement de réseaux se situe du stop de la rue du Moussel au pont de la Grosse Aulne jusqu'à la route de Conches.

Conformément aux dispositions statutaires du SIEGE et aux règlements financiers dudit EPCI, la réalisation de l'opération est subordonnée à l'accord de la commune qui s'exprime sous la forme d'une contribution financière.

Cette participation s'élève à:

- ✓ en section d'investissement: **20 833.33 €**
- ✓ en section de fonctionnement: **10 416.66 €**

étant entendu que ces montants seront ajustés sur la base du coût réel des travaux réalisés par le SIEGE dans la limite des montants indiqués ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **autorise à l'unanimité** :

- ✓ Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière,
- ✓ L'inscription des sommes au budget, au compte 20415 pour les dépenses d'investissement (DP et EP), et au compte 61523 pour les dépenses de fonctionnement (FT).

SUBVENTIONS DIVERSES

Réhabilitation de la salle paroissiale en Maison des associations

Mr le Maire explique que suite à l'achat de la salle paroissiale, il prévoit la réhabilitation de cette salle en maison des associations.

Le coût de ces travaux s'élèverait à 156 988,81 € H.T. Le plan de financement sera le suivant :

➤ D.E.T.R (40%)	:	62 795,52 €
➤ E.P.N (30%)	:	47 096,64 €
➤ Fonds propres (30%)	:	47 096,65 €

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, valide ces travaux et sollicite les diverses subventions auprès d'EPN et de la DETR. Le Maire est autorisé à signer tout document afférent à ce dossier.

Clôture des 2 bassins de rétention

Mr le Maire explique que suite à des dégradations sur le grillage existant, il devient urgent de le changer pour la sécurité des enfants habitant à proximité.

Le coût de ces travaux s'élèverait à 4 152,50 € H.T. Le plan de financement sera le suivant :

➤ D.E.T.R (40%)	:	1 661,00 €
➤ E.P.N (30%)	:	1 245,75 €
➤ Fonds propres (30%)	:	1 245,75 €

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, valide ces travaux et sollicite les diverses subventions auprès d'EPN et de la DETR. Le Maire est autorisé à signer tout document afférent à ce dossier.

Isolation Club House

Mr le Maire explique que le club house situé au stade a besoin d'être isolé afin de réduire les factures d'énergie.

Le coût de ces travaux s'élèverait à 5 080 € H.T. Le plan de financement sera le suivant :

➤ D.E.T.R (40%)	:	2 032 €
➤ E.P.N (30%)	:	1 524 €
➤ Fonds propres (30%)	:	1 524 €

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, valide ces travaux et sollicite les diverses subventions auprès d'EPN et de la DETR. Le Maire est autorisé à signer tout document afférent à ce dossier.

Isolation Mairie

Mr le Maire explique que la Mairie a besoin d'être isolée afin de réduire les factures d'énergie.

Le coût de ces travaux s'élèverait à 7 560 € H.T. Le plan de financement sera le suivant :

➤ D.E.T.R (40%)	:	3 024 €
➤ E.P.N (30%)	:	2 268 €
➤ Fonds propres (30%)	:	2 268 €

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, valide ces travaux et sollicite les diverses subventions auprès d'EPN et de la DETR. Le Maire est autorisé à signer tout document afférent à ce dossier.

QUESTIONS DIVERSES

Mme Ummenhover a fait le point avec les personnes de plus de 75 ans afin de connaître leur besoin. 73 foyers ont été contactés, il s'avère que les personnes sont solidaires et aucune ne se sent isolée. La demande principale est de connaître la date où elles pourront se faire vacciner.

Mr Delhomme fait le point sur le conseil d'école du 9 Février :

- L'école compte 157 élèves, 7 élèves Petite Section sont attendus à la rentrée prochaine, 22 départs de CM2.

- Après concertation avec les agents, parents et enseignants, les rythmes scolaires restent inchangés c'est-à-dire 4 jours/semaine de 9 h à 12h et de 13 h 30 à 16 h 30. D'éventuels changements des rythmes scolaires auraient pour but de mettre en place 2 services au restaurant scolaire afin de minimiser le bruit, il s'avère que cela n'est pas envisageable. Une étude contre le bruit est en cours, Mr Benattar propose l'aide d'un ami qui a des compétences dans ce domaine. Mr Leligois, Mr Comont et Mr Delhomme ont mesuré le bruit mardi midi, la mesure moyenne est de 80 décibels.

- Mme Guegan propose de pérenniser l'utilisation de la salle de motricité comme salle de restauration, Mr Delhomme lui répond que les institutrices ont besoin de cette salle pour les enseignements de motricité.

- Les mesures sanitaires sont bien respectées.

- Les marches, dans la cour de l'école primaire, seront aménagées afin de les sécuriser. Des bacs en bois pour végétaux seront installés en haut des marches et des planches en bas qui serviront de banc.

- Certains projets ont été annulés à cause du Covid 19, d'autres ont pu être maintenus comme la randonnée, le spectacle musical, projet avec l'apicultrice.

- La kermesse est maintenue, en attente de nouvelles consignes sanitaires, le bal de l'école est décalé à cet automne.

S. Delhomme et le cuisinier ont rendez-vous mercredi 17 février avec une entreprise sociale et solidaire afin d'étudier la mise en place d'un circuit court et d'alimentation bio.

A.Comont a demandé un rendez-vous avec Mr Lefrand afin d'aborder 3 problématiques :

- stratégie Santé,
- problème de l'Eau, PPRi à mettre à jour,
- voirie : rues très endommagées (30 trous recensés)

Mr Delhomme rend compte de la commission Cigale, affaires générales, du 11 février. Les projets des différents centres ont été présentés. Aux Frimousses, il est prévu Musique, Couture, Partage et Convivialité, Jardinage, De l'infiniment Petit à l'immensément Grand.

Mr Hauzay informe que la commission Loisirs s'est réunie samedi 13 février. Mr Burgan expose que de nouvelles idées d'animation, de projets sont les bienvenus.

Mme Hennequez demande si la randonnée prévue samedi est bien respectueuse des mesures sanitaires. Mr Comont et Mr Hauzay répondent que cette randonnée est organisée par Mme Chamouleau et sous son entière responsabilité.

Prochain conseil lundi 8 mars 2021.

La séance est levée à 21 h 15.